

## QUALIFICATION : UMPIRE VOILE RADIO COMMANDEE (VRC) FFVOILE

### Fiche référentielle descriptive

#### Préambule

Cette fiche référentielle s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes qui souhaitent acquérir cette qualification.

#### A - Description du cadre d'intervention du titulaire de la qualification « Umpire VRC FFVoile »

Le titulaire de la qualification « Umpire VRC FFVoile » exerce une activité bénévole au sein d'une organisation pré existante, affiliée à la FFVoile. Il exerce son activité dans le cadre de compétitions inscrites au calendrier de la FFVoile. Il est associé à la préparation de l'épreuve.

- L'umpire VRC FFVoile de niveau régional peut juger les régates de VRC gérées en jugement direct sur l'eau de grade 5, et par dérogation accordée par la Commission Centrale d'Arbitrage, les compétitions de grade 4.
- L'umpire VRC FFVoile de niveau national peut juger sur l'eau les régates de VRC gérées en jugement direct sur l'eau de tous grades.

#### B – Référentiel de compétences liées aux activités de la qualification « Umpire VRC FFVoile »

Le titulaire de la qualification « Umpire VRC FFVoile » a pour rôle de répondre aux demandes de jugements faites par les concurrents sur l'eau pendant le déroulement des compétitions de courses en flotte gérées en jugement direct, selon les procédures décrites dans les instructions de course, dans l'annexe E des RCV et de veiller au respect de l'équité sportive dans le cadre de la juridiction définie par les Règles de Course à la Voile (RCV).

Pour assurer sa mission, l'umpire VRC FFVoile :

- a une excellente connaissance des RCV et du Call Book for Radio Sailing
- applique à bon escient les procédures des jugements directs sur l'eau de la VRC
- identifie aisément les règles applicables, les infractions commises, en tire une conclusion logique et une décision adéquate quasiment instantanément
- participe aux modifications des documents de course, lorsque sollicité par l'organisateur ou par le comité de course
- anime les briefings et débriefings avec les concurrents, vérifie le classement
- il participe au jury pour instruire les réclamations et/ou demandes de réparation des concurrents et/ou des arbitres.

#### C - Situation fonctionnelle du titulaire de la qualification « Umpire VRC FFVoile »

Le titulaire de la qualification « Umpire VRC FFVoile » exerce ses fonctions à titre bénévole auprès des organismes affiliés à la FFVoile, sur les compétitions inscrites au calendrier de la FFVoile, après désignation sur l'épreuve par la Commission Régionale d'Arbitrage ou la Commission Centrale d'Arbitrage.

Il est régi par les règlements fédéraux et les Règles de Course à la Voile pour le jugement des courses.

#### D - Prérequis à la qualification « Umpire FFVoile »

Le candidat à la qualification « Umpire VRC FFVoile » de niveau régional doit :

- être titulaire d'une licence club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant » étant entendu que pour arbitrer sur des épreuves compétitives de grade W, 1, 2, 3 et 4, il sera nécessaire de pouvoir justifier un certificat médical, datant de moins d'un an, établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la voile, du sport et/ou de la discipline en compétition.

- être âgé de 18 ans au moins et de 70 ans au plus sauf dérogation,
- de préférence, posséder une expérience en tant que concurrent VRC avec jugement direct.

Le candidat à la qualification « Umpire VRC FFVoile » de niveau national doit :

- posséder la qualification umpire VRC FFVoile de niveau régional sauf dérogation,
- être titulaire d'une licence club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant » étant entendu que pour arbitrer sur des épreuves compétitives de grade W, 1, 2, 3 et 4, il sera nécessaire de pouvoir justifier un certificat médical, datant de moins d'un an, établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la voile, du sport et/ou de la discipline en compétition
- être âgé de 18 ans au moins et de 65 ans au plus sauf dérogation.

## E – Référentiel de certification des compétences de la qualification « Umpire VRC FFVoile »

Le référentiel de certification des compétences attendues pour assurer les missions d'umpire VRC FFVoile comprend les connaissances, capacités et attitudes suivantes :

### **Observer, il :**

- identifie les bateaux en course
- Identifie rapidement le ou les incidents entre bateaux
- est capable de repérer les pénalités effectuées,
- se concentre sur la tâche en occultant les éléments extérieurs hors sujet,
- sait décrire un incident après la course, aussi bien pendant qu'après la course, que lors d'une instruction.

### **Mobiliser des connaissances et appliquer des règles, il :**

- comprend clairement les « Définitions » qui s'appliquent aux règles utilisées sur l'eau,
- identifie le bateau prioritaire, les obligations et limitations de base et les actions dans 95 % des cas,
- applique correctement les règles, les Cas et les Calls sur l'eau et en débriefing,
- applique à bon escient les principes des RCV 15 et 16,
- juge correctement les incidents aux marques et le début/fin de l'application de la règle 18,
- identifie les obstacles lorsque nécessaire et utilise à bon escient les règles qui s'y appliquent,
- prend des décisions cohérentes et uniformes,
- juge et suit plusieurs incidents se succédant rapidement.

### **Respecter et appliquer les procédures, il :**

- fait preuve d'une bonne préparation,
- gère correctement les pénalités à l'initiative des umpires ou des concurrents.
- comprend les procédures du jury et participe aux réclamations des concurrents,

### **Communiquer, il :**

- parle et comprend l'anglais en situation d'arbitrage (à partir des épreuves grade 3),
- utilise la terminologie en anglais à partir des épreuves « grade 3 » ou en français pour autre grade,
- communique de façon claire, de façon audible pour tous et posée avec les autres arbitres, concurrents et organisateurs,
- communique les décisions et les raisons, uniquement selon les faits/droits/obligations (lorsque nécessaire),
- anticipe les manœuvres standards des concurrents dans 80 % des cas,

### **Faire preuve d'un comportement exemplaire, il :**

- est disposé à apprendre et à accepter les changements,
- accepte les RCV et le Call Book for Radio Sailing ~~Calls World Sailing~~ et respecte le code de l'arbitre,
- travaille en équipe,
- conserve son calme en cas de pression et est capable de prendre des décisions en temps et en heure,
- a l'esprit ouvert et accepte le point de vue des autres,
- est empathique vis-à-vis des concurrents sans a priori positif ou négatif vis-à-vis des concurrents,
- respecte la confidentialité des instructions,
- est aimable et poli, tout en conservant ses distances avec concurrents et accompagnateurs,
- est ponctuel,

- est respectueux de l'équipement d'autrui mis à sa disposition,
- est correctement vêtu en fonction de ses activités,
- fait preuve de sobriété pendant toute la durée de sa mission.
- analyse ses actions et se remet en cause.
- participe à la lutte contre toutes formes de violences, notamment sexuelles, de discrimination ou de harcèlement.

#### **Etre physiquement apte pour exercer ses fonctions, l'umpire VRC :**

- est capable de passer de longues journées debout à marcher même dans de mauvaises conditions,

### **F - Organisation de la formation à la qualification « Umpire FFVoile »**

La formation s'organise selon 2 cursus :

#### **F1 - Cursus de la formation régionale :**

1. Le candidat à la qualification Umpire VRC FFVoile de niveau régional envoie son inscription à sa Commission Régionale d'Arbitrage qui lui propose :
  - a. des épreuves ou entraînements donnant lieu à une formation ou à une évaluation, ou
  - b. des compétitions proposées par la Commission Centrale d'Arbitrage, ou
  - c. d'adresser une demande directe aux évaluateurs nommés par la CCA
2. Quand le candidat atteint le niveau suffisant pour accéder à la qualification régionale, sa dernière évaluation positive est envoyée par le formateur à la CRA.
3. La Commission Régionale d'Arbitrage valide la qualification d'Umpire régional VRC FFVoile puis transmet le dossier à la Commission Centrale d'Arbitrage.

Le contenu de la formation régionale porte sur les connaissances et compétences suivantes :

- acquisition de connaissances spécifiques au jugement sur l'eau (règles et documents de course, jurisprudence, connaissance des procédures),
- observation et participation à des jugements directs sur l'eau et à l'instruction de réclamations (préparation du matériel, gestion administrative, déroulement de la procédure, rédaction des décisions)
- participation à l'analyse de décisions.

#### **F2 - Cursus de la formation nationale :**

1. Une immersion pendant une compétition, de 2 jours minimum, sous l'autorité d'un arbitre évaluateur.
2. Une formation théorique de deux jours et une formation pratique de trois jours à suivre pendant une compétition, correspondant à un renforcement des connaissances.
3. Une phase d'évaluation formative pratique sous le contrôle d'un arbitre évaluateur sur au moins deux compétitions de grade 4 ou 3. Un stagiaire n'ayant effectué aucune évaluation pendant un an, après la formation théorique et pratique, perdra le bénéfice de cette formation et redeviendra umpire de niveau régional.  
Sauf dérogation, s'il souhaite poursuivre sa formation, il devra participer à un nouveau à une formation nationale théorique et pratique.

Le contenu de la formation nationale porte sur les connaissances et compétences suivantes :

- perfectionnement de connaissances spécifiques au jugement sur l'eau (règles et documents de course, jurisprudence, règlements techniques, connaissance des procédures),
- jugements directs sur l'eau et instruction de réclamations (préparation du matériel, gestion administrative, déroulement de la procédure, rédaction des décisions)
- analyse de décisions.

Dans tous les cas, ce cursus pourra être aménagé en fonction du profil et de l'expérience du stagiaire après une phase de positionnement.

### **G – Evaluation de la formation à la qualification « Umpire VRC FFVoile »**

#### **Pour la formation du niveau régional :**

1. Le candidat est soumis à un test écrit dont le contenu est fixé par la Commission Centrale

- d'arbitrage. Le candidat doit obtenir un résultat d'un minimum de 76% de bonnes réponses.
2. Au moins 1 mise en situation avec évaluation formative avec un arbitre évaluateur,
  3. Une évaluation certificative positive sur une 2<sup>ème</sup> épreuve sous le contrôle d'un arbitre évaluateur.

#### **Pour la formation du niveau national :**

1. A l'issue de la formation théorique et pratique, le candidat est soumis à un test écrit dont le contenu est fixé par la Commission Centrale d'Arbitrage. Le candidat doit obtenir un résultat d'un minimum de 76% de bonnes réponses.
2. 2 mises en situations avec évaluations formatives sur des épreuves avec un arbitre évaluateur,
3. Une évaluation certificative positive sur une 3<sup>ème</sup> épreuve sous le contrôle d'un arbitre évaluateur.

Des évaluations de rattrapage peuvent être envisagées pour les deux niveaux de cette qualification. Ces parcours d'évaluation pourront être raccourcis en fonction du niveau du candidat.

#### **H - Certification de la formation à la qualification « Umpire VRC FFVoile »**

La délivrance de la qualification est conditionnée aux résultats favorables de l'évaluation, ainsi qu'à la présentation d'une attestation de sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent. Les licenciés titulaires d'une qualification aux « premiers secours », telle que le PSC1 ou équivalent pourront présenter le document la justifiant et seront dispensés de l'attestation à la sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent.

L'utilisation des fiches de certification éditées par la Commission Centrale d'Arbitrage est obligatoire. Les Commissions Régionales d'Arbitrage ont délégation pour délivrer les qualifications de niveau régional.

La Commission Centrale d'Arbitrage a délégation pour délivrer les qualifications de niveau national.

La qualification de niveau régional ou national peut être obtenue par la voie de la VAE (Validation des Acquis d'Expérience)

#### **I - Durée de validité de la qualification « Umpire VRC FFVoile »**

La qualification « Umpire VRC FFVoile » a une durée de validité initiale de 2 ans. En cas de renouvellement, la qualification est acquise pour une durée de 4 ans renouvelable.

Le renouvellement de la qualification « Umpire VRC FFVoile » est soumis aux critères de renouvellement définis par la Commission Centrale d'Arbitrage. Le nombre de renouvellements n'est pas limité.

A partir de 70 ans, le titulaire de la qualification « Umpire VRC FFVoile » verra le renouvellement de sa qualification passer de 4 à 2 ans.

En cas d'interruption d'activité supérieure à deux ans avec interruption de prise de licence FFVoile, l'obligation de participation à une session de formation continue ou à une mise en situation effective sur une compétition, en situation de responsabilité sous le contrôle d'un arbitre évaluateur devient une condition préalable à la reprise d'activité.

#### **J - Qualification du formateur ou de l'évaluateur**

Le formateur ou l'évaluateur doit être titulaire au minimum de la qualification pour laquelle il dispense la formation et d'au minimum 3 saisons cumulées de pratique dans cette même qualification.

Les formateurs et évaluateurs de niveau régional et de niveau national sont nommés par la Commission Centrale d'Arbitrage.

#### **K - Habilitation des formations**

L'habilitation des formations conduisant à la qualification « Umpire VRC FFVoile » s'effectue grâce à la déclaration préalable de la formation au calendrier national des formations de la FFVoile.

DATE	Version	Modifications	Validation